



Ville de

Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 27 MAI 2024 à 18h00
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2024.

Point 2 – Ressources Humaines.

- 2.1 Augmentation de la participation employeur contrat prévoyance et contrat santé.
- 2.2 Augmentation de la valeur de la carte restaurant et de la participation employeur.
- 2.3 Modification du RIFSEEP.

Point 3 - Finances.

- 3.1 Indemnités de gardiennage des églises communales.

Point 4 – Affaires scolaires

- 4.1 Approbation et autorisation de conclusion de la convention de partenariat pour le fonctionnement et le financement d'un centre médico-scolaire unique pour le Pays de Montbéliard et alentours.
- 4.2 Approbation du Projet Éducatif Territorial 2024-2027.
- 4.3 Approbation et autorisation de conclusion d'une convention d'engagement financier entre la Commune de Mandeure et l'école privée Saint-Martin.

Point 5 – Autorisation de conclusion et signature de l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'Ad@t- Délégué à la Protection des Données.

Point 6 – Divers.

Fait à Mandeure, le 21 mai 2024

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET